

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux, le huit novembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 14

Présents : Mme Bourdelain, M. Hervé, Mme Gayet, M. Pelletier, Mme Driol, Mme Bouchard, Mme Berthuin, M. Rutgé, Mme Isabelle

Procurations : Mme Capron à M. Hervé, M. Mastropietro à Mme Gayet, M. Géromin à M. Pelletier, Mme Peloso à Mme Bourdelain, M. Creze à Mme Berthuin

Absents : M. Corbet

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 28 octobre 2022

DELIBERATION N°3

Objet : Sollicitation de la dotation territoriale du Département de l'Isère pour des travaux de grosses réparations de voirie

Madame la Maire expose au conseil municipal les projets de réfection de voirie à prévoir sur les routes communales, à savoir :

Description des travaux	Montant estimatif HT
Travaux sur chemin du Tort	5 280,45€
Travaux sur route du Mont	39 691,65 €
Travaux sur Route du Sauzet	6 082,28 €
TOTAL	51 054,38 €

Après délibération, le conseil municipal autorise Madame la Maire à solliciter l'aide du Département de l'Isère dans la limite de 25% du montant total hors taxe des travaux, à savoir : 12 763,60 €

Ainsi fait et délibéré à l'**unanimité** à Revel, le 8 novembre 2022
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Patrick Hervé



La maire
Coralie Bourdelain

